

INTERPELLATION URGENTE

des députés Raymond Borgeat, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Camille Carron, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et Didier Fournier, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant: quelles visions pour des plans d'aménagement régionaux? (13.11.2012) 4.226

Critères d'urgence

Actualité de l'événement: Monsieur le Conseiller d'Etat Jean-Michel Cina s'est adressé aux présidents de communes pour leur présenter sa stratégie en matière d'aménagement du territoire.

Imprévisibilité: Le référendum lancé notamment par l'USAM et le PDC-VR a abouti.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate: Le Valais pourrait être confronté à de grosses difficultés en cas d'application de la nouvelle mouture de la LAT. Nous devons nous donner les moyens de mener une campagne «constructive».

Après l'aboutissement du référendum contre la LAT, le Valais se doit de mener une campagne lucide. Il est nécessaire d'avoir une vision plus précise du développement de notre canton. Monsieur le Conseiller d'Etat Jean-Michel Cina a rencontré les présidents des communes valaisannes. Il leur a affirmé que nous devons rester maîtres de notre destin. Afin de garder cette maîtrise et de développer une vision plus globale du territoire, il a fait part de son intention d'élaborer des plans directeurs régionaux.

Quand est-il prévu de commencer le processus de création de ces plans, avant ou après les résultats de la votation sur la LAT?

Quels critères sont utilisés pour définir les régions en question?

Quel sera le degré d'interaction entre ces plans et les plans d'aménagement locaux des communes?

Est-il prévu d'intégrer dans ces plans directeurs régionaux des catalogues de mesures pouvant notamment comprendre des propositions telles que:

- Un déclassement des zones non équipées, dans les régions surdimensionnées, afin d'élaborer et appliquer une certaine limitation des zones à bâtir ;
- Une hiérarchisation des zones à bâtir, en créant notamment des secteurs prioritaires ou d'attente, afin de permettre également de mieux gérer l'implantation de nouvelles constructions.
- Finalement une redéfinition du concept de l'indice d'utilisation d'une zone pourrait-elle encore améliorer les gestions du territoire. Cet indice ne devrait plus être une valeur plafond, mais au contraire une valeur plancher; c'est-à-dire que la limite ne porterait plus sur la surface maximale de plancher de l'habitation en fonction de la surface de la parcelle, mais porterait sur la surface maximale de la parcelle en fonction de la surface de l'habitation. Ceci permettrait de restreindre le nombre de parcelles très grandes utilisées pour une seule construction individuelle.

Conclusion:

Nous devons urgemment ouvrir une réflexion sur la manière dont nous voulons gérer le territoire valaisan.

Nous pourrions ainsi mener une campagne plus saine et plus constructive. Par cette interpellation, nous demandons au Conseil d'Etat de définir la ligne directrice en matière de développement du territoire valaisan.

Et donc de préparer les Valaisans à conduire une campagne réfléchie. C'est en développant notre vision à long terme que nous pourrions effectivement montrer aux autres Confédérés que, conscients de nos lacunes en matière de gestion du territoire, nous voulons réellement prendre en main la situation.

Sion, le 13 novembre 2012
(09h40)

Raymond Borgeat, député,
ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)
Camille Carron, député,
ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)
Didier Fournier, député,
ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)